

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2011

DCM N° 11-12-15

Objet : Metz Métropole Développement - Complément de subvention pour 2011.

Rapporteur : M. JEAN, Adjoint au Maire

Le plateau piétonnier de la Ville de Metz est l'un des plus grands de France (52 000m²) et représente un pôle d'activité économique et d'attractivité majeur avec plus de 500 commerçants.

Son rayonnement a comme corollaire un espace public congestionné par les livraisons, ce qui entraîne à la fois des nuisances sonore, visuelle, atmosphérique ainsi que des risques pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

Mais les livraisons ont un rôle déterminant dans la vie et le fonctionnement des commerces du centre-ville.

Pour faire face à ces défis, la Ville de Metz et Metz Métropole Développement souhaitent confier au Laboratoire de Génie Industriel et de Production de Metz (LGIPM), représenté par l'ENIM, la réalisation des travaux de recherche et développement consistant en un audit pour une optimisation de la chaîne logistique d'approvisionnement de l'hyper centre-ville.

Cette étude doit permettre l'analyse de la situation actuelle (mesure de la gêne occasionnée, connaissance des flux de livraisons et chaînes logistiques, compréhension et connaissances des pratiques commerciales...) afin de définir des schémas de logistique et vérifier la possibilité d'une expérimentation sur une massification des livraisons. Cette démarche sera menée en mobilisant et en associant les commerçants, les professionnels du transport et de la messagerie dès la phase étude.

L'expérimentation envisagée entend placer la Ville de Metz à la fois dans une démarche vertueuse et une image d'innovation et de créativité en termes de recherche et de développement tout en renforçant ses actions en matière de développement durable.

Il est précisé que compte tenu du possible caractère reproductible de cette expérimentation sur le Quartier de l'Amphithéâtre, il s'inscrit également dans le projet « Ville de Demain - Investissements d'Avenir » porté par Metz Métropole.

Le périmètre de l'expérimentation porterait sur la zone géographique suivante : rues Serpenoise, des Clercs, En Chaplerue, Tête d'Or, Nouvelle Rue, Marguerite Puhl-Demange, Fabert, En Fournirue et Centre Saint Jacques. Certaines activités demeurerait en dehors du champ de l'étude et de la mise en œuvre : banques, pharmacies, grands magasins (Galeries Lafayette et Printemps).

En sa qualité de maître d'œuvre de la mise en place de cette expérimentation, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention à Metz Métropole Développement pour l'aider à financer l'étude dont le montant s'élève à 64 225,20 € TTC à hauteur de 50% de celle-ci soit une subvention de 32 112,60 €.

De plus, afin de permettre à Metz Métropole Développement de disposer des moyens et outils nécessaires pour accueillir des investisseurs et personnes participant au développement et au rayonnement de Metz, il est proposé d'aider l'Association dans son projet de financement d'une loge de représentation dans le stade Saint-Symphorien. Le montant de cette aide est de 19 136 € correspondant à 40% du montant de location, les 60% restants étant pris en charge par Metz Métropole.

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commissions des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311.7 et L. 2541-12,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le Code Civil Local portant sur les associations de droit local,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2008 relative à la participation de la Ville de Metz à la constitution et au financement de l'Association Metz Métropole Développement,

VU les statuts de l'association Metz Métropole Développement adoptés par l'Assemblée Générale constitutive du 31 décembre 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010 portant sur le budget primitif 2011,

VU la convention d'objectifs et de moyens conclue avec Metz Métropole Développement pour l'exercice 2011,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens pour 2011 conclue avec Metz Métropole Développement,

VU la demande de Metz Métropole Développement sollicitant une subvention de 32 112,60 € afin de contribuer au financement de la réalisation des travaux de recherche et développement consistant en un audit pour une optimisation de la chaîne logistique d'approvisionnement de l'hyper centre-ville,

VU la demande de Metz Métropole Développement sollicitant une subvention de 19 136 € afin de disposer d'une loge de représentation au FC METZ nécessaire à l'accueil des moyens et outils nécessaires pour accueillir des investisseurs et personnes participant au développement et au rayonnement de Metz,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de permettre à l'Association Metz Métropole Développement de remplir les missions et les objectifs tels que définis dans la convention d'objectifs et de moyens de l'année 2011 et de compléter celles-ci par des actions nouvelles qui participent de la mise en œuvre de son objet statutaire,

CONSIDERANT l'intérêt que représente la réalisation des actions complémentaires à programmer sur 2011 pour valoriser le rayonnement, l'attractivité et l'image innovante de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'OCTROYER à l'association Metz Métropole Développement une subvention complémentaire de 51 248,60 € en fonctionnement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2011 et, de manière générale, tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager, sur la base des études réalisées par le Laboratoire de Génie Industriel et de Production de Metz (LGIPM), toute action de mise en œuvre, y compris à titre expérimental afin d'améliorer les conditions de desserte et de livraison du plateau piétonnier de centre-ville.

PRECISE que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale

Commissions : Commission des Finances et des Affaires Economiques

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 49 Absents : 6 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE